

Fondamentaux et base du droit du travail

7 heures en 1 journée

Objectifs:

- Acquérir les connaissances de base en droit du travail
- Intégrer la réglementation sociale dans son quotidien
- Connaître la structure du droit du travail
- Identifier les risques et les erreurs à ne pas commettre

Pré-requis: Cette formation ne nécessite pas de pré requis.

Contenu du Programme

I- Les sources professionnelles

- A- le droit à la négociation collective
 - 1- Les différents textes négociés
 - 2- Champ d'application
- B- Les dispositions communes aux conventions et accords collectifs
 - 1- La négociation, la conclusion et l'entrée en vigueur des textes
 - 2- La forme et la publicité
 - 3- Le contenu
 - 4- La durée
 - 5- La révision
 - 6- la dénonciation
- C- Les conventions et accords collectifs de branche
 - 1- la négociation
 - 2- l'application des textes
 - a- les conventions et accords collectifs ordinaires
 - b- les conventions et accords collectifs étendus ou élargie
- D- les conventions et accords collectifs d'entreprise
- E- L'usage, l'accord atypique, l'engagement unilatéral
 - 1- l'usage
 - a- les usage dans une région ou dans une profession
 - b- les usages d'entreprise
 - c- la dénonciation des usages
 - 2- l'accord atypique
 - 3- L'engagement unilatéral

II- La hiérarchie entre les sources

- A- L'ordre public
- B- Le principe de l'application de la règle la plus favorable au salarié
 - 1- la définition du principe de faveur
 - 2- l'application du principe de faveur
- C- Les exceptions au principe de faveur au salarié
 - 1- L'usage, l'accord atypique, l'engagement unilatéral
 - 2- les conventions collectives de branche ou nationales
 - 3- La loi

III-Des obligations sociales "Administratives" quelque soit la taille de l'entreprise:

- A- les documents obligatoires
 - Le règlement Intérieur
 - Le Document Unique
 - Le registre unique du personnel
 - Le registre des accidents du travail bénins
 - Le registre de toutes les instances représentatives du personnel : PV:
DP/CE/CHSCT...
- B- Les affichages obligatoires
 - concernant les congés payés
 - concernant la durée du travail
 - concernant les temps de repos
 - concernant la santé et la sécurité au travail
 - concernant le harcèlement
 - concernant les discriminations
 - concernant les Instances Représentatives du Personnel
 - concernant le Règlement Intérieur et les accords collectifs
 - concernant le Plan de Sauvegarde de l'emploi